

Projet éolien des Landes de Bréhinier

Communes de Plénée-Jugon et de Plestan

Bulletin d'information n°2 - Juillet 2022

Ce second bulletin d'information a pour objectif de vous présenter les avancées du projet éolien actuellement à l'étude entre les bourgs de Plénée-Jugon, de Plestan et de Tramain, sur le secteur des Landes de Bréhinier.

Contexte climatique et énergétique

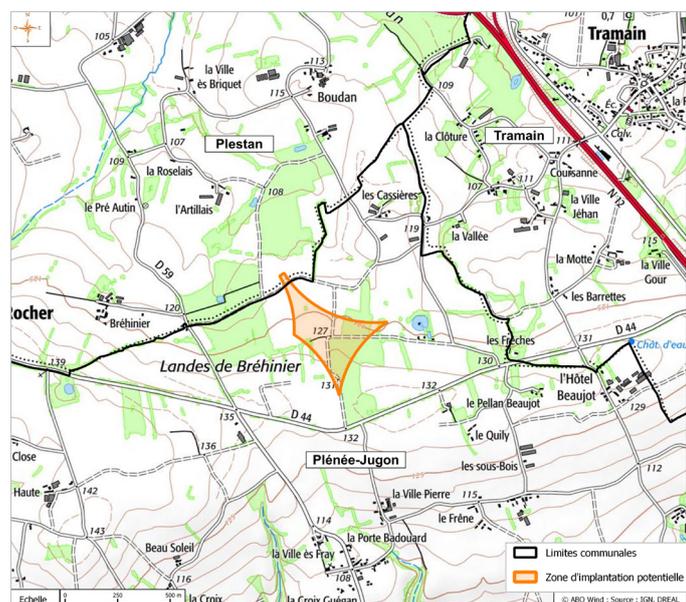
Dans son troisième rapport sur l'atténuation des émissions de CO2 du 4 avril 2022, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) souligne l'urgence de sortir très rapidement des énergies fossiles pour maintenir la hausse de la température de la planète à 1,5°C. Tous les outils techniques sont à disposition pour réussir ce défi. Selon les bilans établis par le GIEC sur le secteur énergétique, les énergies solaires et éoliennes constituent les outils les plus puissants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). La guerre en Ukraine a permis de prendre conscience que la France et l'Europe restent dépendants des énergies fossiles. Les questions de la diversification des approvisionnements en énergie pour l'Europe et de la recherche d'une indépendance énergétique par le développement accéléré des énergies renouvelables sont au cœur des débats de l'UE.

En résumé, l'augmentation de la production éolienne devient une nécessité. L'éolien s'impose en France comme un pilier d'une société tournée vers l'avenir, les énergies renouvelables et la transition énergétique.

Localisation et caractéristique du projet

En 2019, ABO Wind a identifié un secteur favorable à l'installation d'éoliennes sur le territoire des communes de Plénée-Jugon et de Plestan. Il résulte d'une analyse du potentiel éolien à l'échelle de Lamballe Terre et Mer en tenant compte des différentes contraintes techniques et environnementales du territoire.

La zone d'étude, en orange sur la carte ci-contre, se situe au nord de la commune de Plénée-Jugon au niveau des « Landes de Bréhinier », dans un axe proche de celui de la N12. La configuration de celle-ci permet d'envisager l'implantation de 2 éoliennes.



La zone d'implantation potentielle du projet a été définie selon des critères propres à l'installation d'éoliennes :

- Un éloignement d'au moins 500 m des habitations, comme la réglementation française l'impose,
- Une bonne exposition au vent dominant,
- Une possibilité de raccordement au réseau électrique,
- Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou la réglementation.

Cette zone définit l'endroit qui pourrait à terme accueillir deux éoliennes, en accord avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles concernés et avec les résultats des études techniques et environnementales.

2019

- Identification d'une zone favorable à l'éolien sur les communes de Plénée-Jugon et de Plestan.
- Premiers échanges avec les élus locaux.

2020

- Rencontre des propriétaires fonciers et exploitants agricoles.
- Rencontre des nouvelles équipes municipales de Plénée-Jugon, de Plestan et de Tramin.

2021

- Installation du mât de mesure de vent.
- Lancement des études techniques et environnementales.

2022

- Réception des premières analyses des études techniques et environnementales (états initiaux).

- Concertation avec les usagers du site, les associations locales, les élus du territoire et les services de l'État.
- Conception précise du projet avec le choix du gabarit des éoliennes et leur emplacement, en tenant compte des préconisations reçues.

Les prochaines étapes

(dates prévisionnelles) :

Fin 2022

- Constitution d'un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.
- Dépôt de la Demande en Préfecture.

2023 - 2024

- Instruction de la Demande par les services de l'État.
- Enquête publique d'une période d'un mois.
- Arrêté préfectoral d'Autorisation Préfectorale.

2024

- Financement.
- Chantier de construction et de raccordement du parc éolien.

2025

- Mise en service du parc éolien en vue d'une exploitation d'environ 20 à 25 ans.

Premiers résultats des études de faisabilité :

Un parc éolien est le fruit de deux années d'études techniques, environnementales et paysagères approfondies. Dans ce cadre, une étude d'impact initiale est réalisée pour définir la capacité du secteur à accueillir le projet éolien. Les études relatives au projet ont été confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention pour former une équipe projet en vue de concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.

Etude du gisement éolien

Pour permettre de connaître la ressource en vent exacte du site, un mât de mesure de 122 m de hauteur a été installé fin mars 2021 pour une durée au minimum de 2 ans. Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs (60m, 80m, 100m et 122m) permettent d'établir un profil des vitesses et des directions des vents sur le site.

Résultats après un an de mesure : Les données recueillies ont permis de confirmer la bonne qualité du gisement de vent et donc les possibilités de développement du parc de Plénée-Jugon et de Plestan. Les caractéristiques sont les suivantes :

- Le secteur Sud-Ouest comme étant la principale direction de vent observée sur site ;
- Plus de 85 % des vents ont une vitesse supérieure à 3m/s (pour rappel, selon les modèles, une éolienne produit de l'électricité à partir d'un vent de 3 ou de 4 m/s).



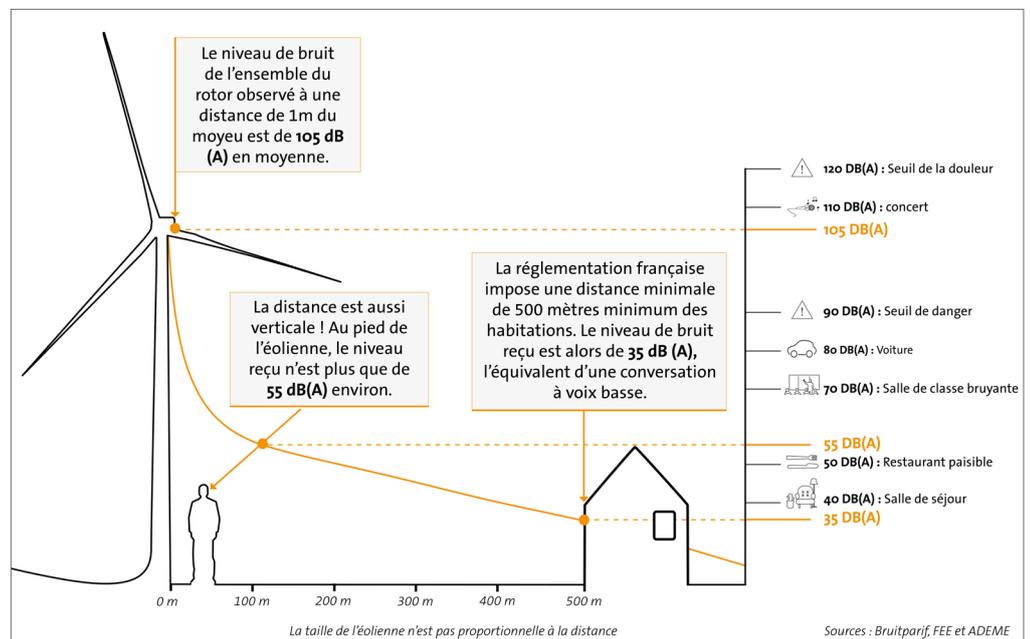
Etude acoustique (ECHO Acoustique)

Une campagne de mesures acoustiques s'est tenue courant octobre 2021 aux abords de la zone d'étude. Plusieurs sonomètres, installés au niveau des habitations les plus proches, ont mesuré pendant trois semaines le niveau de bruit actuel. Les mesures réalisées vont permettre de caractériser l'environnement sonore autour du projet dans les conditions de vent habituelles du site, en fonction de la météo et de l'heure, afin d'avoir un état initial du territoire.

Ces données vont permettre au bureau d'étude de définir le contexte acoustique du site, via la réalisation de simulations. Les meilleurs emplacements et le modèle d'éolienne le plus adapté seront alors sélectionnés.

Dans un second temps, le bureau d'étude acoustique calculera le niveau de bruit généré par les éoliennes du projet. On vérifie ainsi, en amont de la construction, le respect de la réglementation acoustique française (arrêté du 22 juin 2020 modifiant l'arrêté du 26 août 2011), une des plus strictes d'Europe en la matière. Si un risque de non-conformité apparaissait, l'implantation et/ou le fonctionnement des éoliennes seront adaptés de façon à réduire le bruit émis : soit par éloignement des éoliennes aux habitations ou par la mise en place de plan de bridages.

Une seconde campagne de mesures acoustiques sera réalisée une fois le parc éolien construit et en fonctionnement. Elle permettra, aux services de l'Etat (Inspecteur ICPE), de contrôler que le parc est bien en conformité avec la réglementation.



L'étude Faune Flore Milieux Naturels (SYNERGIS Environnement)

Un bureau d'étude indépendant réalise l'étude environnementale initiale du site depuis février 2021. Cet état initial consiste en un état des lieux écologique sur l'ensemble des aires d'études. Il relève et hiérarchise les principaux enjeux concernant les milieux naturels, la flore, la faune et les continuités écologiques.

Cette étude a été réalisée sur 4 zonages :

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) : environ 9 ha ;

- L'aire d'étude immédiate : aire d'un rayon de 200 m autour de la ZIP ;
- L'aire d'étude rapprochée : 10 km autour de la ZIP, traversée par deux cours d'eau principaux, l'Arguenon et le Gouessant ;
- L'aire d'étude éloignée : 20 km autour de la ZIP, traversée par les vallées de la Rance, du Gouessant ou de l'Arguenon.

L'analyse de l'état initial permettra d'envisager des scénarii d'implantation qui concilient au mieux le projet éolien et le milieu naturel.

L'étude paysagère (Agence COUASNON)

Une étude initiale paysagère a été réalisée de septembre 2021 à avril 2022. Elle a eu pour objectif de définir les différentes caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire d'étude via la description du paysage, de ses ambiances et de ses représentations. Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel et quels en sont les enjeux afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

Les différents points de vue et panoramas sont également pris en compte pour la définition du projet.

Des photomontages seront réalisés une fois le scénario définitif retenu afin de qualifier les enjeux depuis l'ensemble des lieux identifiés préalablement.



Exemple de photomontage pour le projet éolien de Gurunhuel

Les prochaines étapes

Choix du scénario

Concernant le projet éolien des Landes de Bréhinier, l'emplacement et le type d'éolienne ne sont pas encore connus. En combinant les résultats des différentes études et des enjeux observés sur le territoire, ainsi que des préconisations des bureaux d'études et des services de l'Etat, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé. L'objectif est de proposer une implantation réaliste et cohérente avec l'environnement, le territoire et les paysages qui le caractérisent.

Le potentiel du site en quelques chiffres

La zone d'étude retenue permet d'envisager l'accueil d'un parc d'un maximum de deux éoliennes. En prenant ce scénario d'implantation éventuel de 2 éoliennes de dernière génération, on peut calculer en amont la production maximale du projet. Ces données sont brutes et ne prennent pas en compte les bridages (acoustique, avifaune et chiroptérologique) et les pertes électriques.

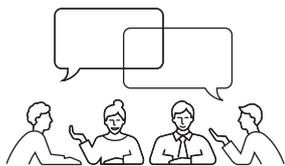
Nombre d'éoliennes		2
Puissance		12 MW
Production annuelle du parc		23,5 GWh
Nombre de foyers alimentés*		4 800
Retombées fiscales pour le territoire par an		120 000 €

Données obtenues avec un facteur de charge de 22.44 (RTE, mensuels électricité 03/21 à 02/22)

Pour rappel, un facteur de charge est le rapport entre l'énergie produite sur une période donnée et l'énergie qu'elle aurait produite à sa puissance maximale sur cette même période.

*sur une consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (INSEE/CRE/RTE)

L'information sur le projet



D'une bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants d'un projet. Actuellement, cela se fait par la distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, et par l'organisation de futurs moments d'échanges privilégiés avec ABO Wind.

Le responsable du projet se tient également à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos remarques ou apporter des précisions sur l'avancement du projet. Vous pouvez le contacter (voir ses coordonnées ci-dessous) pour prendre rendez-vous ou pour échanger par téléphone.

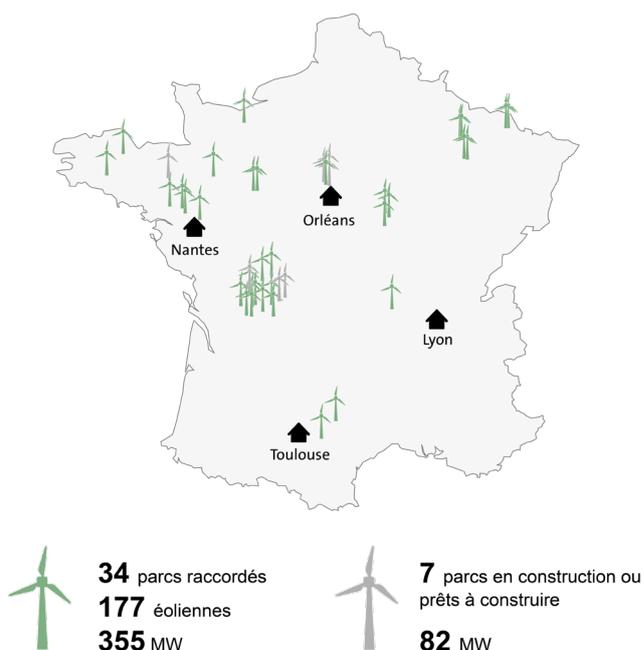
De plus, une page web dédiée au projet est accessible depuis le lien suivant :

www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Bretagne > Projet éolien des Landes de Bréhinier



ABO Wind France

Avec son équipe de 150 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



Responsable du projet

Guillaume Billard

Tél. : 02 55 59 60 63

Mobile : 06 07 15 92 51

guillaume.billard@abo-wind.fr

Directrice de la communication

Cristina Robin

Tél. : 05 34 31 13 43

cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind SARL

 www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur

ABO WIND